

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

Le présent contrat de **location saisonnière** est conclu entre :

- le client (le locataire)
- et la SARL « COURBATON VILLAGE » (le loueur), N° SIREN 440 532 216 – Code APE 551E, représentée par son gérant Mr Gérard KOLB.

DURÉE du SÉJOUR

Le locataire signataire du présent contrat, conclu pour une durée déterminée (précisée au recto) ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

RÉSERVATION

La réservation n'est ferme et définitive qu'après réception de l'acompte, soit 30% du tarif de location, et réception d'un exemplaire du présent contrat signé par le client, le second exemplaire est conservé par le locataire.

ANNULATION

Si après signature de ce contrat, le client venait à annuler son séjour, il devrait le faire par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à la SARL « COURBATON VILLAGE » la date de réception faisant foi et servant de base pour le calcul des indemnités par rapport à la date d'arrivée prévue, comme suit :

- Annulation avant l'arrivée dans les lieux : dans tous les cas l'acompte de 30% reste acquis au loueur
- Si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date d'arrivée dans les lieux, le solde du montant du séjour pourra être exigé.
- Si le client pour quelque raison que ce soit, écourte son séjour, il ne pourra prétendre à aucun remboursement.

PRIX

Le prix de la location stipulé au présent contrat est **net**. Il doit être intégralement payé **1 mois avant la date d'arrivée**.

DÉPÔT DE GARANTIE ET CAUTION :

Afin de garantir les lieux loués, une double caution sera demandée au client le jour d'entrée dans les lieux :

- **une caution logement** garantissant le bien loué et les équipements de **850,00 euros**.
- **une caution ménage**, garantissant la restitution des lieux dans un état de propreté normal (dont le montant est fixé au présent contrat) .

Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, le dépôt sera restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux, si des dégradations sont constatées.

En cas de départ anticipé empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie sera renvoyé dans un délai maximum de 1 mois.

Si la caution ménage s'avérait insuffisante pour couvrir les frais de remise en état (ex : lavage et rangement de la vaisselle, remise en place des objets ou du mobilier déplacés lors du séjour...) une retenue sur la caution logement sera effectuée.

ÉQUIPEMENT (voir descriptif et inventaire du logement)

Les locations sont équipées du mobilier, de la vaisselle, couverts et électroménager listés sur un inventaire dont le locataire prend connaissance à son arrivée. Toute réclamation concernant les lieux loués ou l'inventaire devra être présentée dans un délai de 24h après la prise de possession des clés.

ANIMAUX

Le locataire ne pourra introduire aucun animal sans autorisation spéciale de l'hébergeur.

Si un accord est donné par le loueur, **une caution animal** pourra être exigée.

ASSURANCE

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait.

Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces divers risques.

PARKING

Pour le bien-être de tous et la sécurité de chacun, notamment des enfants, le stationnement dans le Village de Courbaton est réglementé. Des places de parking indiquées dans le descriptif vous sont attribuées. En cas de surnombre de véhicules, vous devrez impérativement vous garer sur le parking extérieur, en amont du village.

ACCUEIL, REMISE DES CLES

L'accueil se fait à l'immeuble Mont-Blanc, sur le Village de Courbaton. La prise de possession se fait à partir de 16h le jour d'arrivée, et le logement devra être libéré pour 10h le jour du départ, ménage effectué ou réglé. En cas d'arrivée tardive ou très matinale, s'entendre au préalable avec l'hébergeur.

LITIGES

Pour tout litige pouvant survenir dans l'application de ce présent contrat, seul le Tribunal de Grande Instance d'Albertville ou le Tribunal d'instance de Moutiers sont compétents.

INFORMATIQUE & LIBERTÉ

Conformément à la loi « informatique & liberté » (n°78 du 06/01/78), vous disposez d'un droit d'accès et de rectifications aux données personnelles vous concernant, que nous pourrions être amenés à gérer dans le cadre de notre activité commerciale. Si vous vous y opposez, il suffit de nous le faire savoir par écrit.